

### **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2013**

L'an deux mil treize, le 4 février à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – M. PEUZIAT Michel – Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick –Mme LE HENAFF Eliane – M. Ivan SAILLARD – Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne –M. Patrick ROBINET- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques-

Etaient absents :

Monsieur Eddy WAWRZYNIAK qui donne procuration à Monsieur Jean Jacques LE COZ

Monsieur Cyrille GUICHAOUA

Monsieur Alain TANVEZ

Madame Monique KERVEILLANT qui donne procuration à Madame Anne LE COZ

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Michèle CALLOC'H a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 29 janvier 2013

Le compte-rendu du 19 novembre 2012 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier l'ordre du jour du conseil municipal : pas d'ajout, pas de suppression, mais vu l'importance du dossier, de débattre de la réforme des rythmes scolaires après le point traitant de la vente de la parcelle B1141 à Monsieur et Madame QUEFFELEC.

Tous les membres du conseil municipal donnent leur accord et approuvent cette modification.

**Objet : délibération n°00001/2013 – Demande de subvention au titre de la DETR 2013 (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2013 pour la première étape des travaux de réhabilitation du site Guichaoua (friche en Centre Bourg).

Un devis concernant la démolition du hangar abritant l'exposition de l'association du Patrimoine, le désamiantage et la mise en décharge spécifique des matériaux, a été fourni par URBALIS (maître d'œuvre) pour un montant de 95 000 euro HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention et à en solliciter le taux maximum de 50% du montant HT des travaux.

**Objet : délibération n°00002/2013 – Budget général 2013 – Apurement du compte 2761 (créances pour avances en garantie d'emprunt)**

Suite à la demande de la Trésorerie, il y a lieu d'apurer le compte 2761 (créances pour avances en garantie d'emprunt) du budget communal présentant un solde débiteur de 24 098,17 euro.

Cette somme correspond aux garanties d'emprunt payées par la commune en faveur de l'OGEC durant les périodes de 1989 à 1994 et de 1966 à 2001.

Ces garanties payées ne sont pas recouvrables et doivent être analysées comme une perte. Il est proposé au conseil municipal d'apurer la créance conformément au schéma d'écritures présenté dans le plan comptable :

- Emission d'un mandat au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables),
- Emission d'un titre au compte 2761 (créances pour avances en garantie d'emprunt).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à ces écritures.

**Objet : délibération n°00003/2013 – convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour l'adhésion au service de santé au travail**

Madame le Maire propose de signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère une convention pour l'adhésion au service santé du travail.

Il est proposé aux communes un service santé du travail qui s'inscrit dans une démarche globale recouvrant plusieurs prestations :

- Visites médicales d'embauche, reprise de travail, périodiques et surveillances particulières,
- Actions en milieu du travail (prévention, aménagement de postes...),
- Equipe pluridisciplinaire qui aidera la collectivité à trouver une solution de maintien dans l'emploi en cas d'indisponibilité physique.

Le taux de cotisation est fixé à 0,37% de l'assiette URSSAF.

La convention sera conclue pour 1 an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera reconductible par tacite reconduction.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**Objet : délibération n°00004/2013 – Demande de subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Pouldreuzic**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Pouldreuzic vont fêter les 80 ans du centre les 13-14 juillet 2013.

De nombreuses manifestations seront organisées : portes ouvertes, rencontres et échanges avec les jeunes sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers du centre de secours, mise en valeur du volontariat, expositions de matériels, manœuvres diverses, tombolas, animations, repas, etc.....

Ils demandent donc une subvention exceptionnelle de 500 euro.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à verser cette subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Pouldreuzic.

**Objet : délibération n°00005/2013 – Recrutement d'un emploi d'avenir aux services techniques**

Madame le Maire donne quelques infos concernant le dispositif des emplois d'avenir

Bénéficiaires	Contrats	Rémunération	Prise en charge
Jeunes âgés de 16 à 25 ans Ou moins de 30 ans reconnus Travailleurs handicapés 1) Sans diplôme <b>Ou</b> 2) Titulaire d'un CAP/BEP <b>Ou</b> 3) Jeunes à BAC+3 résidant en Zones prioritaires et en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois	CAE CDD de 12 mois minimum, 36 moi maximum. Temps de travail de 17h50 (mini) à 35h00 (maxi).	SMIC ou plus	L'aide de l'Etat est accordée pour une période comprise entre 12 et 36 mois. Son montant est de 75% du SMIC. Exonération de cotisations patronales dans la limite du SMIC.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à :

- 1) signer la convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic, la mission locale et le futur salarié
- 2) recruter une personne pour travailler aux services techniques en contrat d'avenir.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à

- 1) signer la convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic, la mission locale et le futur salarié
- 2) recruter une personne pour travailler aux services techniques en contrat d'avenir.

**Objet : délibération n°00006/2013 – vente de la parcelle B1141 à Monsieur et Madame Denis QUEFFELEC**

Madame le Maire donne lecture de la proposition de Monsieur et Madame Denis QUEFFELEC concernant l'acquisition de la parcelle B1141 qui jouxte leur propriété. Cette parcelle est identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme comme espace boisé classé. Les obligations afférentes à ce classement seront mentionnées dans l'acte de vente.

Monsieur et Madame Denis QUEFFELEC proposent la somme de 3500 euro.

Madame le Maire donne lecture de la réponse de l'UDAF qui notifie son accord et celui de Monsieur Daniel QUÉRÉ. Les services des Domaines ont été également consultés.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente à intervenir pour la somme de 3754 euro (soit 0,70 € du m<sup>2</sup>).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le prix de vente à 3754 euro, autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir et dit que les frais de notaire et éventuellement de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**Objet : délibération n°00007/2013 – réforme des rythmes scolaires**

Madame le Maire donne lecture des grandes lignes du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (document établi par l'Académie de Rennes) :

- Quelques objectifs de la réforme :
  - Mieux répartir les heures de classe sur la semaine,
  - Alléger le temps d'enseignement par journée de classe pour les élèves,
  - Positionner dans toute la mesure du possible les séquences d'enseignement sur des temps de plus forte concentration intellectuelle,
  - Mieux articuler les temps scolaire et périscolaire,
  - Donner accès à tous les élèves à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées pour développer la curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre.
- Un cadre national (hors dérogation) :
  - 24h00 d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées, dont le mercredi matin
  - Journée de classe de 5h30 maximum
  - Demi-journée de classe de 3h30 au maximum
  - Pause méridienne de 1h30 minimum.
  - Suppression de l'aide personnalisée et son remplacement par des activités pédagogiques complémentaires (APC) en groupes restreints, 1h00 hebdomadaire par enseignant à temps plein, soit 36h00 par an.

Madame le Maire évoque la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) qui serait mis en place à l'initiative de la commune et élaboré conjointement entre la commune, les services de l'Etat et les partenaires intéressés. Ce projet donnerait lieu à la mise en place d'activités périscolaires.

Il est possible de mettre en place cette réforme dès la rentrée de septembre 2013 ce qui donnerait lieu au versement, par l'Etat, d'une aide de 50 euro par élève ou de la reporter en 2014.

Le délai de réflexion qui est laissé aux communes est fixé au 31 mars 2013 mais il faut cependant saisir, avant le 9 mars 2013, les services du Conseil Général qui assure le transport scolaire.

Une discussion a lieu quant au financement, au recrutement compliqué de tant d'animateurs « qualifiés », aux locaux qui ne seront pas suffisants.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal dit que la décision est reporté à un prochain conseil.

#### AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire fait le point sur les dossiers en cours

1° Aménagement du Site Guichaoua : URBALIS (maître d'œuvre) doit communiquer son projet le 18 février 2013.

2° Construction Maison Médicale : les travaux se poursuivent rue de la mer. C'est un projet privé porté par la SCI LCL. Les professions médicales qui s'y installeront en seront locataires. Les travaux devraient être terminés en automne 2013.

3° Travaux d'entretien dans la salle du conseil : nouvelle tapisserie, peinture et sol.

La séance est levée à 21h15.